

**COMMUNE DE VOID-VACON**

**L'an deux mil seize, le vingt-quatre février à 20H30**, le conseil Municipal de VOID-VACON, légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Sylvie ROCHON, Maire.

Conformément à l'article 2121-18 du CGCT, la séance a été publique.

**Etaient présents** : Madame ROCHON Sylvie, Monsieur GENTER Bernard, Madame BACHE Christine, Monsieur GAUCHER Alain, Madame BOKSEBELD Virginie, Madame DEGRIS Monique, Monsieur ROUX Patrice, Monsieur GRISVARD Joël, Monsieur LANOIS Vincent, Monsieur HENRY Christophe, Madame LIEGEOIS Isabelle, Madame LANG Emmanuelle et Monsieur HONORE Samuel.

**Absents avec pouvoir** :

Madame PAUL Delphine donne pouvoir à Madame BOKSEBELD Virginie  
Monsieur LHERITIER Jean-Paul donne pouvoir à Madame LIEGEOIS Isabelle.

**Absents sans pouvoir**: Madame DE PRA Catherine, Madame BERTIN Sabine, Madame PINTAURI Angélique et Monsieur HUSSON Anthony

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame BACHE Christine a été élue **secrétaire**.

**Date de convocation** : 17 février 2016

Le Maire certifie avoir transmis les extraits au contrôle de légalité le 25/02/2016 et affiché le compte-rendu de cette séance le 25/02/2016
--

**Ordre du jour** :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 20 janvier 2016
- Report de la délibération n°16-01 – Nouvelle délibération concernant l'ouverture anticipée de crédits en section d'investissement sur le budget général de la Commune - exercice 2016
- Validation du programme d'action forestier 2016
- Mise en accessibilité des établissements recevant du public - Approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) de la Commune
- Décisions prises en vertu de l'article L2221-22 du CGCT
- Affaires diverses

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'ajouter les points suivant à l'ordre du jour :

- Changement de destination de la parcelle de bois 71
- Numérotation de voirie chemin des Ormes

Cet ajout est accepté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**Approbation du compte rendu du conseil municipal du 20 janvier 2016**

Madame le Maire s'assure que tous les conseillers ont pu prendre connaissance du procès-verbal de la dernière séance qui a été affiché à la Mairie, publié sur le site Internet de la Mairie et envoyé aux conseillers ayant une adresse mail. Celui-ci est **adopté à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

**Délibération n° 16-05 : Report de la délibération 16-01 Ouverture anticipée de crédits en section d'investissement sur le budget général de la Commune - exercice 2016**

Madame le Maire propose de reporter la délibération et de prendre une nouvelle délibération étant donné que les restes à réaliser ont été intégrés dans les calculs.

La collectivité va voter le budget primitif 2016 en avril 2016.

Dans le cadre de la continuité du service public, l'exécutif peut, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et le vote du budget, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, sous réserve d'une autorisation spéciale de l'organe délibérant et dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts dans l'année budgétaire précédente (article L 1612-1 du CGCT).

Cette mesure ne concerne pas les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette qui viennent à échéance avant le vote du budget et pour lesquels l'exécutif a le droit de mandater.

Sur cette base, l'ouverture anticipée de dépenses d'investissement pour l'exercice 2016 doit se faire selon les limites des crédits suivants :

Chapitres	Total des crédits d'investissement ouverts BP 2015+Décisions modificatives)	Ouverture anticipée des crédits d'investissement en 2016 <u>maximale</u>
20 - Immobilisations incorporelles	7 300,00	1 825,00
21 - Immobilisations corporelles	340 100,00	85 025,00
23- Immobilisations en cours	2 020 000,00	505 000,00
<b>Total</b>	<b>2 367 400,00</b>	<b>591 850,00</b>

Madame le Maire propose donc au Conseil Municipal d'autoriser l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement pour l'exercice 2016 des crédits mentionnés ci-dessous :

20 - Immobilisations incorporelles	1 800,00
21- Immobilisations corporelles	85 000,00
23- Immobilisations en cours	500 000,00
<b>Total</b>	<b>586 950,00</b>

## COMMUNE DE VOID-VACON

Elle propose la répartition des crédits d'investissement par articles à ouvrir par anticipation sur 2015 comme suit :

**Chapitre 20- Immobilisations incorporelles : 1 800,00 €**

Article 2033 – *Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion* : 1 800,00€

**Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 85 000,00 €**

Article 2111 - *Terrains nus* : 5 000,00 €

Article 2118 – *Autres terrains* : 35 000,00 €

Article 2121 : *Plantations d'arbres* : 2 000,00 €

Article 2135 - *Installations générales, agencements, aménagements des constructions*: 5 000,00 €

Article 2152 – *Installations de voirie* : 4 000,00 €

Article 2158 – *Autres installations, matériel et outillage techniques* : 25 000,00 €

Article 21578 – *Autre matériel et outillage de voirie* : 3 500,00 €

Article 2184 – *Mobilier* : 3 500,00 €

Article 2188 – *Autres immobilisations corporelles* : 2 000,00 €

**Chapitre 23 : Immobilisations en cours : 500 000,00 €**

Article 2313 – *Constructions* : 500 000,00 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité** des membres présents ou représentés :

- **Accepte** de reporter la délibération n°16-01
- **autorise à l'unanimité** des membres présents ou représentés l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement pour l'exercice 2016 des crédits mentionnés ci-dessus.

Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

**Délibération n° 16-06 : Approbation du programme d'actions forestier 2016**

Madame BOKSEBELD Virginie, adjointe à la forêt, présente le programme d'actions 2016 proposé par l'Office National des Forêts et présenté sur le terrain à la commission forêt qui s'est réunie le 2 février dernier. Elle précise que les travaux proposés par l'ONF étaient évalués à 16 980,00 € HT et que suite à la réunion la commission « Forêt » a proposé de supprimer une action ce qui a ramené le montant à 16 910,00 € HT et que deux places de retournement seront créés au cours de l'année en sus de ce programme.

Madame le maire propose de valider le programme d'actions 2016 retenu par la Commission « Forêt » et s'élevant à 16 910,00 € HT ainsi que la création de 2 places de retournement.

Après délibération, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** des membres présents ou représentés le programme des travaux tel que présenté par Madame BOKSEBELD Virginie pour un montant retenu de 16 910,00 € HT ainsi que la création de 2 places de retournement.

Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

**Délibération n° 16-07 : Mise en accessibilité des établissements recevant du public - Approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) de la Commune de VOID-VACON**

Madame le Maire rappelle que la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, impose la mise en accessibilité de l'ensemble des établissements recevant du public (ERP) pour tous les types de handicaps avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Compte tenu des difficultés rencontrées pour atteindre cet objectif au 1<sup>er</sup> janvier 2015, l'ordonnance du 26 septembre 2014 instaure les Agendas d'Accessibilité Programmés (Ad'AP).

Le dépôt d'un Ad'AP est obligatoire pour tous les ERP qui n'étaient pas accessibles au 31 décembre 2014 et devait s'effectuer avant le 27 septembre 2015 mais celui de la commune n'était pas formalisé à cette date.

Une demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmé sur 2 ans est sollicitée pour 2 bâtiments de la Commune : la salle Cugnot et l'école élémentaire du Petit Ruisseau.

Des demandes de dérogations au titre de l'accessibilité sont sollicitées pour le cimetière de Vacon et le bâtiment situé derrière la mairie abritant la bibliothèque.

Le Maire informe que les établissements listés ci-dessous recevant du public répondent à ce jour aux règles d'accessibilité en vigueur au 31 décembre 2014 :

- Mairie
- Ecole maternelle la Passerelle
- Salle Polyvalente Jean-Louis GILBERT
- Structure plurifonctionnelle
- Eglise Notre-Dame de VOID
- Eglise Saint Nicolas de VACON
- Accès extérieur Boucherie charcuterie Traiteur
- Accès extérieur Superette
- Cimetière de VOID

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés:

- **accepte** d'approuver l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la Commune de VOID-VACON tel que présenté
- **dit** qu'il convient de prévoir chaque année au Budget Primitif les crédits nécessaires aux travaux de mise en accessibilité
- **donne** tous pouvoirs au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaire au règlement de ce dossier.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

## COMMUNE DE VOID-VACON

**Délibération n° 16-08 : Changement de destination de la parcelle de bois n°71**

Madame Virginie BOKSEBELD, adjointe au Maire en charge de la Forêt, demande au Conseil Municipal que la parcelle 71 prévue d'être donnée en affouage 2016/2017, soit mise en vente pour la vente de Printemps. En effet, dans cette parcelle, les hêtres ont besoin d'être éclaircis rapidement. Or au regard des estimations de volumes dans les différentes parcelles prévues pour les affouages 2016/2017, cette parcelle ne serait pas distribuée avant 2017/2018. De plus, elle présente une pente assez importante.

Après délibération, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** des membres présents ou représentés des membres présents ou représentés que la parcelle de bois n°71 soit mise en vente dès que possible.

Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

**Délibération n° 16-09 : Numérotation de voirie Chemin des Ormes**

Dans le cadre de mesure d'ordre et de police générale, Madame le Maire sollicite la numérotation de voirie d'une parcelle suite à un dépôt de permis de construire.

Elle propose la numérotation suivante :

- La parcelle cadastrée BK 28 portera le N°06 bis  
Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés :
- **Accepte** cette numérotation,
- **Charge** le Maire du numérotage de la future maison
- **Décide** de l'achat et la pose du numéro

Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

**Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT**

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire invite le conseil municipal à prendre connaissance des décisions prises en vertu de la délégation accordée au Maire par la délibération du 28 mars 2014

▶ Marché de travaux: Débroussaillage mécanique de la végétation et élagage mécanique sur différents sites de la Commune confiée à la SARL PRESTIGE pour un montant global de 2 392.80 € HT

▶ Marché de service : Intervention pour établir des attestations d'accessibilité pour l'école maternelle et la salle polyvalente Jean-Louis GILBERT confiée au cabinet d'architecte ARCHILOR pour un montant global de 615.00 € HT

▶ Marché de fourniture : Achat de fourniture de bureau chez JPG pour un montant global de 133.01 € TTC

▶ Marché de travaux: Fabrication et pose d'une protection sous l'escalier de la structure plurifonctionnelle confiées à la SARL HOUSSARD pour un montant de 826,00 € HT

▶ Marché de travaux: Fabrication et pose d'une main courante en chêne pour l'escalier de la mairie confiées à la SARL HOUSSARD pour un montant de 1 475,00 € HT

▶ Marché de travaux: Réfection du sol dégradé à la crèche confiée à la société PEINTURES TONES SAS pour un montant de 1 141,92 € HT

▶ Marché de service: Recherche de présence de chiroptères et rédaction d'une note sur la démarche à adopter confiées au CPEPESC Lorraine pour un montant de 439,80 € HT

▶ Marché de fourniture : Achat de fourniture pour la signalisation handicapée confié à HANDINORME pour un montant global de 206,00 € HT

▶ Marché de fourniture: Remplacement d'une antenne d'émission et du câble pour l'émetteur de l'éclairage public confié à la société SET pour un montant de 2 650,00 € HT

▶ Marché de fourniture : Livraison de 50 tonnes de sable 0/5 de Moselle confiée à VO-TRANS SAS pour un montant de 20,10 € HT / tonne

Le conseil Municipal **prend acte** de ces décisions

**Questions diverses**

Tour de table de l'ensemble des conseillers présents.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30**

**Approbation du compte rendu du conseil municipal du 20 janvier 2016**

**Délibération n° 16-05 :** Report de la délibération 16-01 Ouverture anticipée de crédits en section d'investissement sur le budget général de la Commune - exercice 2016

**Délibération n° 16-06 :** Approbation du programme d'actions forestier 2016

**Délibération n° 16-07 :** Mise en accessibilité des établissements recevant du public - Approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) de la Commune de VOID-VACON

**Délibération n° 16-08 :** Changement de destination de la parcelle de bois n°71

**Délibération n° 16-09 :** Numérotation de voirie chemin des Ormes

**Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT****Affaires diverses**

<u>Membres</u>	<u>Signatures</u>
Sylvie ROCHON	
Bernard GENTER	
Christine BACHE	
Alain GAUCHER	
Virginie BOKSEBELD	
Monique DEGRIS	
Jean-Paul LHERITIER	<b>Procuration à Isabelle LIEGEOIS</b>
Patrice ROUX	
Joël GRISVARD	
Catherine DE PRA	<b>Absente</b>
Vincent LANOIS	
Christophe HENRY	
Sabine BERTIN	<b>Absente</b>
Delphine PAUL	<b>Procuration à Virginie BOKSEBELD</b>
Isabelle LIEGEOIS	
Emmanuelle LANG	
Angélique PINTAURI	<b>Absente</b>
Anthony HUSSON	<b>Absent</b>
Samuel HONORE	